

## Règlement des études

Pour assurer à tous les enfants la maîtrise des compétences essentielles pour vivre dans la société du 21<sup>ème</sup> siècle, nous proposons :

### ■ Une organisation scolaire dans l'optique de la continuité :

ETAPES	CYCLES	CLASSES	ORGANISATION INTERNE
Etape 1	1 <sup>er</sup> cycle	de l'entrée en maternelle à l'âge de 5ans (2 ½ à 5 ans)	Classes de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> maternelle
	2 <sup>ème</sup> cycle	de 5 ans à la fin de la 2 <sup>ème</sup> primaire (5 à 8 ans)	Classes de : 3 <sup>e</sup> maternelle P1 P2
Etape 2	3 <sup>ème</sup> cycle	les 3 <sup>èmes</sup> et 4 <sup>èmes</sup> primaires (8 à 10 ans)	Classes de P3 de P4
	4 <sup>ème</sup> cycle	les 5 <sup>èmes</sup> et 6 <sup>èmes</sup> primaires (10 à 12 ans)	Classes de P5 de P6

+ contacts vers la 3<sup>ème</sup> étape : 5<sup>ème</sup> cycle (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> secondaire)

### **La répartition des élèves dans les différentes classes :**

L'objectif poursuivi par l'équipe éducative consiste en la formation de classes équilibrées afin de permettre à chaque enfant d'évoluer, de s'épanouir, de construire ses apprentissages et sa personnalité au sein d'un groupe d'affinité.

Il s'agit d'une décision prise en consensus suite à la consultation des membres de l'équipe d'encadrement, en tenant compte de la réalité et en évaluant, plus particulièrement, les conséquences de la décision après avoir pris en compte :

- chaque enfant
  - au niveau de son comportement en classe et en dehors de la classe
  - au niveau de ses savoirs
  - au niveau de ses savoir-faire
  - au niveau de son attitude face au travail
  - au niveau affectif (c'est à ce niveau que des informations données par les parents viennent parfois compléter celles dont dispose le titulaire de classe)
  
- les critères de nécessité de fonctionnement tels que :
  - la création ou la suppression d'une classe
  - la nécessité de rééquilibrer un groupe en fonction de raisons pédagogiques et / ou comportementales
  - d'un nombre moyen d'élèves

La répartition des élèves permet également la mise en place des objectifs de socialisation décrits à l'article 6 des objectifs généraux de l'Enseignement fondamental et secondaire

(Décret « Missions de l'école » de juillet 1997 : promouvoir la confiance en soi, le développement de la personne, prendre une place dans la vie sociale, ...)

Dans le même ordre d'idées, les élèves de classes parallèles sont regroupés lors de l'organisation des classes de dépaysement, des activités d'un jour organisées à l'extérieur de l'école.

En section primaire, les groupes diffèrent également lors des cours de citoyenneté-philosophie, philosophiques et de langues. Ce sont de multiples occasions pour chacun d'évoluer dans un plus petit ou un plus grand groupe.

### ■ **Un travail scolaire de qualité :**

- les activités proposées aux enfants tiennent compte de leur projet, de leur vécu, leurs besoins, leurs motivations, leurs possibilités, leur différence et leur rythme d'apprentissage.
  
- les activités diversifiées (recherches, activités créatrices, applications, ...) proposées aux enfants leur permettent de construire leurs savoirs et de maîtriser progressivement les compétences indispensables à leur avenir tout en exerçant le sens des responsabilités, de l'esprit critique, de l'autonomie et de l'esprit de coopération.

## ■ La mise en œuvre du tronc commun à partir de septembre 2020 en section maternelle

Base légale : Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, ci-après dénommé « Code ».

Le décret du 3 mai 2019, portant les livres 1<sup>er</sup> et 2 du Code, instaure la mise en œuvre, dès septembre 2020, d'un nouveau tronc commun renforcé, qui est une des mesures phares de la réforme du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Le nouveau tronc commun touchera le niveau maternel dès cette rentrée 2020, pour se déployer ensuite progressivement dans l'enseignement primaire.

### Objectifs du tronc commun et principaux dispositifs

Les transformations liées à la mise en œuvre du tronc commun poursuivent de multiples objectifs : il s'agit tout à la fois de réviser et de moderniser les contenus d'enseignement ; il s'agit aussi, plus globalement, de redéfinir le parcours des élèves de la 1<sup>ère</sup> maternelle à la 3<sup>ème</sup> secondaire, avec l'ambition de poser les conditions d'une orientation lucide et positive des élèves ; il s'agit encore d'offrir les conditions d'une réduction conséquente de l'échec scolaire et du redoublement, et, enfin, de mener tous les élèves à maîtriser un socle commun ambitieux de savoirs, de savoir-faire et de compétences à travers l'acquisition du certificat de tronc commun, en fin de 3<sup>ème</sup> secondaire.

#### ➤ Un parcours d'apprentissage repensé via de nouveaux référentiels

Dès cette rentrée de septembre 2020, le référentiel dit des « Compétences initiales » portant sur les trois années du maternel entrera en vigueur. Situé au niveau inter-réseaux, ce référentiel détermine les apprentissages communs à toutes les écoles : il contribuera à l'acquisition par tous les élèves des apprentissages indispensables à leur entrée réussie dans l'enseignement primaire.

Le référentiel des compétences initiales est consultable via e-classe : <https://www.e-classe.be/article/tronc-commun-referentiel-des-competences-initiales-19537>

➤ Une grille horaire **indicative** pour l'enseignement maternel qui comptabilise 28 périodes hebdomadaires :

#### **Dans le domaine « Français, Arts et Culture » :**

- la langue française, à raison de dix périodes (dont deux des périodes sont consacrées à l'identification des difficultés liées au langage de scolarisation et à l'apprentissage de la culture scolaire) ;
- l'éducation culturelle et artistique, dont l'expression française et corporelle, l'expression musicale et l'expression plastique, à raison de quatre périodes.

#### **Dans le domaine « Langues modernes » :**

- l'éveil aux langues, à raison d'une période, dispensé par la titulaire.

#### **Dans le domaine « Mathématiques, Sciences et Techniques » et « Sciences humaines et éducation à la philosophie et à la citoyenneté, religion ou morale**

- les premiers outils d'expérimentation, de structuration, de catégorisation et d'exploration du monde, à raison d'onze périodes.

#### **Dans le domaine « Éducation physique, Bien-être et Santé » :**

- l'éducation physique et à la santé et la psychomotricité à raison de deux périodes dispensées par un maître spécial.

## ■ Des moyens pour aider les élèves à produire un travail de qualité :

- Une alternance d'activités individuelles, collectives ou en groupes restreints
- Une alternance d'activités en groupes horizontaux (classes) et verticaux (ateliers)
- Des objectifs bien définis et des consignes claires pour donner du sens aux apprentissages en spécifiant bien à chaque leçon :
  - le(s) but(s) à atteindre
  - les échéances, les délais à respecter
  - le soin à apporter à la présentation des travaux.

Ces objectifs sont en relation avec les apprentissages antérieurs (prérequis) et se rapportent aux compétences à construire.

La clarté du (des) but(s) à atteindre est primordiale pour un travail de qualité car elle engendre une auto-évaluation indispensable et soutient la motivation de chacun(e) pour fournir un effort continu.

- Des démarches mentales diversifiées où l'enfant est acteur, constructeur de son savoir et de ses compétences :

Une notion, une règle, une solution ne sera pas expliquée, ni proposée telle quelle par l'enseignant mais sera :

1. découverte - par essai, erreur
  - par élaboration d'hypothèses lors de résolutions de problèmes, de défis
  - par comparaison
  - par tâtonnement expérimental avec vérification
2. construite - par induction - déduction
  - par réception - traitement et communication d'informations
  - par analyse et synthèse des différentes recherches élaborées
  - par la mise en œuvre de projets
3. consolidée - par diverses applications (ex. progressifs permettant l'individualisation à différents niveaux taxonomiques)
  - par la remédiation
  - par la différenciation

- L'utilisation et la construction progressive de référents (à consulter, à compléter, à organiser, à créer au fil des années du cursus). Les 2 orthographe cohabitent en vue de former l'esprit critique des élèves. L'orthographe usuelle est vérifiée au moyen de dictionnaires orthographiques (Eurêka, VOB édité par la FWB) et traditionnels (Larousse).

Le code de terminologie grammaticale établi en 1986 par la Direction générale de l'organisation des études est appliqué.

- Des activités diversifiées qui assurent également le développement du comportement social et personnel de l'enfant en lui permettant de prendre des responsabilités, faire des choix, respecter des règles de vie, maîtriser ses réactions affectives à l'égard des autres, écouter sans interrompre, coopérer, négocier, s'évaluer.

■ **Des travaux à domicile** : selon le décret du 29/03/2001, circulaire 108 du 13/05/2002.

- Ce sont les différentes activités dont la réalisation est demandée à l'élève, en dehors des heures de cours. Ils comprennent donc, dès la 2<sup>ème</sup> étape, les mots : devoirs, leçons, préparations, recherches, ...)
- Ils ont un caractère formatif.
- Ils sont adaptés au niveau d'enseignement.
- Ils doivent pouvoir être réalisés par chaque enfant sans l'aide de l'adulte.
- Ils sont le prolongement d'apprentissages déjà réalisés en classe durant les cours.
- Ils permettent de vérifier la compréhension ou de mener à bien des tâches incompatibles avec le temps de classe (lecture, recherche).
- Si des documents doivent être utilisés, consultés, il convient de s'assurer que chaque enfant puisse les obtenir.
- Ils tiennent compte du niveau de maîtrise et du rythme de chaque enfant (selon les modalités précisées en début d'année par chaque titulaire).
- Leur correction formative doit avoir lieu dans un délai bref.
- Dès la 2<sup>ème</sup> étape, ils font l'objet d'une note générale d'application (aucune cotation, ni évaluation)
- Ils sont planifiés autant que possible pour apprendre à l'enfant à gérer son temps et son autonomie.
- Ils sont inscrits au journal de classe de l'enfant.

ETAPES	CYCLE	CLASSES
1 <sup>ère</sup> étape	1 <sup>er</sup> cycle  2 <sup>ème</sup> cycle	Maternelles → aucun travail à domicile  P1 et P2 → proposition, invitation à de courtes activités donnant à l'enfant l'occasion d'être fier de présenter à ses parents, son entourage, son milieu d'accueil ce qu'il a appris à l'école sous différentes formes : écriture, lecture, comptage, dessin, jeu, expression orale, ..

2 <sup>ème</sup> étape	3 <sup>ème</sup> cycle  4 <sup>ème</sup> cycle	<p>P3 et P4 → activités obligatoires d'une durée journalière moyenne de 20 min.*</p> <p>P5 et P6 → activités obligatoires d'une durée journalière moyenne de 30 min.*, programmées régulièrement sous forme de contrat permettant ainsi à l'enfant de s'organiser et de planifier ses travaux.</p> <p>* temps moyen de référence que <u>chaque enseignant doit avoir à l'esprit quand il prépare les travaux et non pas un minutage strict chronométré par les parents pour chaque enfant.</u></p>
------------------------	--	--

### ■ Un journal de classe :

Outil de communication entre l'école et la famille dont l'enfant doit, au fur et à mesure de sa scolarité, devenir gestionnaire.

#### Au niveau maternel :

Il prend la forme d'un carnet de communications où sont insérées les différentes circulaires générales et les communications de la titulaire.

Il sera vu et signé régulièrement par les parents ou la personne responsable de l'enfant.

Il doit se trouver chaque jour dans le cartable de l'élève.

#### Au niveau primaire :

En plus de la farde de communications, l'élève dispose d'un journal de classe dans lequel il inscrit, sous contrôle des enseignants et de façon précise, les travaux qui lui sont proposés à domicile.

La clarté et l'orthographe y seront particulièrement soignées par l'élève.

Sa tenue fait l'objet d'un apprentissage mené par les titulaires et les maîtres spéciaux.

L'élève doit donc toujours être en sa possession. Le journal de classe servant de lien entre l'école et les parents, il sera signé chaque jour. Il contient également les fiches d'application et de conduite, il mentionne aussi l'horaire des cours spéciaux et la liste des congés ainsi que les éventuels retards de l'élève.

## ■ L'évaluation des élèves :

Elle prend des formes différentes : l'évaluation formative, l'évaluation sommative et l'évaluation certificative.

### L'évaluation formative :

Elle s'opère pendant les apprentissages. Elle met en évidence les réussites et s'efforce de cerner l'origine des difficultés et des erreurs afin de proposer des pistes pour les surmonter.

Elle est un facteur essentiel de motivation, de confiance en soi et de progrès de l'élève. En effet, au cours d'une leçon, lorsque les buts à atteindre sont bien définis, lorsque l'enfant, acteur de son apprentissage, se trouve en face à un problème, un défi à surmonter, il n'y a nul besoin de le sanctionner ou de le juger.

L'enfant, lui-même, est capable de s'auto-évaluer, c'est-à-dire de constater :

- s'il a atteint le but fixé
- s'il est sur le bon chemin
- s'il a commis une erreur

Le statut donné au mot erreur, dans l'évaluation, est primordial. Il abolit en effet le terme « faute ». L'erreur est permise, elle ne pénalise jamais l'élève mais elle est le moteur d'analyse et un indicateur utile pour la remédiation pour lui et son enseignant.

Cette absence de sanction et de jugement liée à l'erreur créera la sécurité indispensable pour que chaque élève ose prendre le risque d'apprendre et de rechercher dans des situations nouvelles ou déstabilisantes pour lui.

Le but de cette évaluation formative est le développement permanent, l'amélioration, l'enrichissement d'une compétence, à chaque fois qu'elle sera mise en œuvre, car toute compétence s'acquiert progressivement, par paliers de maîtrise successifs et donc de façon continue.

Dans le même ordre d'idées, les élèves de 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> primaires participeront aux épreuves externes non certificatives organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### L'évaluation sommative

Elle s'opère après plusieurs séquences d'apprentissage pour en faire le bilan (contrôle).

Elle indique à l'élève et aux parents le degré d'acquisition des connaissances et de maîtrise des objectifs (voir farde de contrôles).

Les socles de compétences constituent les références prises en considération.

Tout ce qui fait l'objet d'une évaluation sommative doit correspondre aux objectifs annoncés et les conditions de l'évaluation doivent être semblables aux conditions d'apprentissage. Le travail précédant l'évaluation aura donc mis chaque élève sur le chemin de la réussite.

Chaque contrôle doit être suivi d'une correction, d'une analyse des erreurs et, au besoin, d'une remédiation.

## **Extension de l'évaluation sommative**

Les dossiers de fin d'année scolaire organisés aux :

- 2<sup>ème</sup> cycle : P1
- 3<sup>ème</sup> cycle : P3 et P4
- 4<sup>ème</sup> cycle : P5

Ils ont plusieurs objectifs :

- ils sont un instrument de formation et permettent d'apporter des éléments d'évaluation parmi d'autres. Ils ne constituent pas le fondement principal des décisions relatives au passage de classe.
- ils regroupent sur une courte période plusieurs épreuves d'évaluation sommative relatives à différentes disciplines en accord avec les socles de compétences.
- ils sont précédés d'une période dite de « synthèse », qui permet de refaire des exercices sur les différentes compétences, de revoir différents points du programme qui permet de restructurer.
- ils imposent un effort plus soutenu : leur nombre et leur durée tiennent compte de l'âge et du niveau de la scolarité des enfants.

## **L'évaluation certificative :**

Elle débouche soit sur l'obtention d'un certificat, soit sur une autorisation de passage de classe ou d'accès à un nouveau degré.

Elle a lieu au terme de chaque étape, donc en fin de cycle 5/8 (fin de 2<sup>ème</sup> primaire) et en fin de 6<sup>ème</sup> primaire.

En fin de 2<sup>ème</sup> primaire (cycle 5/8), les élèves participent à une épreuve commune dont les questions sont rédigées par le Conseil de l'Enseignement des communes et provinces.

En fin de 6<sup>ème</sup> primaire, les élèves participent à l'épreuve externe certificative menant à l'obtention du certificat d'études de base (C.E.B.)

→ Ces épreuves sont déterminantes pour le passage de classe.

## ■ **La délivrance du certificat d'études de base (CEB)**

Conformément au décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire ainsi qu'à l'arrêté du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 15 septembre 2006 déterminant les modalités d'inscription, de passation et de correction de l'épreuve externe commune octroyant le Certificat d'études de base et la forme du Certificat d'études de base, la délivrance du C.E.B. s'obtient à l'issue de la réussite de l'épreuve externe certificative commune à l'ensemble des établissements scolaires mise au point par la cellule de pilotage.



Le jury constitué de la Direction de l'école et des titulaires de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires délivre **obligatoirement** le Certificat d'études de base à tout élève inscrit en 6<sup>e</sup> primaire qui a réussi l'épreuve commune.

Toutefois, il peut accorder le Certificat d'études de base à l'élève inscrit en 6<sup>e</sup> année primaire qui n'a pas satisfait ou qui n'a pu participer en tout ou en partie à l'épreuve externe commune.

Le jury fonde sa décision sur un dossier comportant la copie des bulletins des deux dernières années de la scolarité primaire de l'élève, tels qu'ils ont été communiqués aux parents ainsi qu'un rapport circonstancié de l'instituteur avec son avis favorable ou défavorable quant à l'attribution du Certificat d'études de base à l'élève concerné.

## ■ L'organisation de l'année complémentaire :

Selon de décret du 14.03.1995,

- la scolarité obligatoire de l'élève est scindée en 2 étapes :
  - de 5 à 8 ans : de la maternelle à la fin de la 2<sup>ème</sup> primaire
  - de 8 à 12 ans : de la 3<sup>ème</sup> primaire à la 6<sup>ème</sup> primaire.
- chaque enfant doit parcourir sa scolarité de manière continue à son rythme et sans redoublement,
- chaque enfant doit réaliser les apprentissages indispensables en référence aux socles de compétences,
- chaque élève peut cependant bénéficier d'une année complémentaire pour parcourir chaque étape.

Tenant compte des rythmes d'apprentissage propres à chacun(e), notre établissement a choisi d'organiser cette année complémentaire :

- sans qu'elle puisse être confondue à un redoublement
- de façon exceptionnelle et pour autant qu'elle se justifie
- au moment opportun (pas spécialement en fin de l'étape mais aussi en cours d'étape)
- en fonction de la situation individuelle, en proposant :
  - un horaire adapté
  - un soutien individuel
  - une guidance particulière
  - l'insertion dans différents groupes selon les besoins et le niveau de maîtrise des compétences (acquis / lacunes)
- sur base d'un dossier pédagogique retraçant l'évolution de l'élève et contenant l'avis des titulaires, des maîtres spéciaux et des intervenants extérieurs (PMS, logopède, ...)

## ■ Le bulletin :

### Au niveau primaire :

- un bulletin a été conçu par l'ensemble de l'équipe éducative
- ce bulletin accompagne l'enfant pendant 2 années scolaires
- il donne un aperçu de l'ensemble des résultats des évaluations sommatives effectuées et quelques commentaires du titulaire.

Le premier bulletin de l'année scolaire et le bulletin terminant celle-ci sont remis personnellement aux parents.

## ■ La communication de l'information aux parents :

En début d'année scolaire, chaque titulaire informe les parents de ses exigences personnelles, des méthodes particulières de travail (organisation particulière de la classe, du matériel, des référents, des travaux à domicile).

Deux autres réunions (individuelles) des parents sont organisées :

- en primaire, l'une à la remise du premier bulletin, l'autre en fin d'année scolaire.
- en maternelle, en fin de premier trimestre et durant le 3<sup>ème</sup> trimestre.

Des moments de dialogue et de rencontre personnalisés privilégiant les relations triangulaires enfants - parents - équipe éducative sont organisés sur demande et/ou dès que le besoin s'en fait sentir, selon l'évolution de l'élève. Le moment de rencontre est fixé de commun accord avec les divers intervenants via le journal de classe de l'enfant.

La journée « portes ouvertes - école en fête » permet aux familles de découvrir le cadre de travail des enfants et de témoigner de leur vie sociale, culturelle et sportive. C'est aussi l'occasion pour tous de présenter les travaux réalisés sur bases du thème annuel. Thème de cette année scolaire : "l'univers des livres".

Des photos des réalisations concrètes menées à bien tout au long de l'année au sein des différentes classes seront visibles sur le site de l'école : [www.ecahb.be](http://www.ecahb.be) ».

Chaque élève possède une farde ou carnet de communications contenant les différentes informations générales ou plus particulières à chaque activité liée à la vie de la classe.

Durant l'année scolaire, l'information concernant la situation scolaire de l'élève est transmise à l'élève et à ses parents périodiquement au moyen des notes et du bulletin et en permanence, via le journal de classe et les travaux écrits, évalués et corrigés.

Les travaux, qu'ils relèvent de l'évaluation formative ou sommative en cours d'année scolaire sont remis aux parents par l'intermédiaire de l'élève pour signature avant d'être remis à l'école.

Les travaux réalisés à l'occasion des épreuves de fin d'année (certificatives : en P2 et P6), (sommatives dans les autres classes de la section primaire) sont archivés et peuvent

être consultés par les élèves et les parents sur demande à un moment déterminé et communiqué par la Direction aux parents.

Tous les cas non prévus dans ce présent règlement seront examinés en concertation par l'équipe éducative.

**La Directrice,**

Cécile GLIBERT-ENGELBIENNE.

N.B. : Le projet d'établissement, les règlements d'ordre intérieur et des études seront conservés au domicile et une mention figurant sur la fiche d'inscription, en accusant la réception, sera signée par les personnes investies de l'autorité parentale. Le contrat de vie de l'enfant se trouve dans le journal de classe et le cahier de communications.